

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n°1 **Désignation du Secrétaire.**
- M. de ROSNY est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n°2 **Pouvoirs.**
- M. le Maire n°3 **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire n° 5 **Communications diverses.**
- M. le Maire n°6 **Commissions municipales. Modification de la composition des commissions.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;
- 2°) de désigner les membres des commissions communales pour la durée restante du mandat.
- Adopté à l'unanimité.***
- M. LEMAIGNEN n°7 **Conseil Municipal. Charte de déontologie des élus et élus du Conseil Municipal d'Orléans. Commission de déontologie. Désignation des déontologues. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et conventions de collaborateurs occasionnels du service public. Approbation.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

2°) de procéder à la désignation du déontologue des élus du Conseil Municipal d'Orléans et des collaborateurs de cabinet d'Orléans et du magistrat honoraire ou 1 professeur de droit en tant que membre de la commission de déontologie pour la durée du mandat :

| Nom - Prénom | Fonction actuelle | Membre de la commission de déontologie |
|--------------|-------------------|--|
| M. X | ... | Magistrat honoraire |
| M. Y | ... | Déontologue des élus municipaux et des collaborateurs de cabinet |

3°) d'approuver les conventions de collaborateurs occasionnels du service public à passer avec M. X et M. Y afin de fixer les modalités de leur participation à la commission de déontologie ;

4°) d'approuver la convention de participation à la commission de déontologie à passer avec le Centre de Gestion 45 afin de fixer les modalités de sa participation à la commission de déontologie ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET VIE SOCIALE

Mme DE FILIPPI

n°8

Rentrée scolaire 2021. Communication.

Mme DE FILIPPI

n°9

Education. Partenariat pour l'inclusion scolaire d'élèves de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) Paul Langevin à l'école René Guy Cadou. Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat pour l'inclusion scolaire d'élèves de l'Institut Médico-Educatif Paul Langevin à passer avec la Direction Académique du Loiret, l'école élémentaire et spécialisée René Guy Cadou et l'Institut Médico-Educatif Paul Langevin ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. DABOUT

n°10

Solidarités. Relais Orléanais. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec le Relais Orléanais et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation au vote de Mme BREANT.

M. DABOUT

n°11 **Solidarités. Relais Orléanais. Approbation d'une convention pour le renouvellement des équipements de cuisine. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention à l'association le Relais Orléanais pour un montant total de 50 000 € ;

2°) d'approuver la convention de financement à passer avec le Relais Orléanais ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation au vote de Mme BREANT.

M. CHANCERELLE

n°12 **Arts et économie créative. Epidémie de covid-19. Fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°13 **Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations pour la saison 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2021-2022, avec les associations J.M.F., Fortissimo, NC Danse, La Rêveuse, HarpEnsemble et OPUS 45 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°14 **Arts et économie créative. Conservatoire. Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS). Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Orchestre Symphonique d'Orléans pour la mise en place d'un orchestre. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Orchestre Symphonique d'Orléans pour la mise en place du projet DEMOS sur une durée de trois ans à compter d'octobre 2021 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention annuelle à l'Orchestre Symphonique d'Orléans pour un montant de 142 500 € ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°15 **Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Orléans et l'Ensemble Cairn pour la saison 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Scène Nationale et l'Ensemble Cairn, au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°16 **Arts et économie créative. Théâtre Gérard Philipe. Approbation de conventions de soutien culturel à passer avec des associations pour la saison 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2021-2022, avec les associations Bath'Art, Grossomodo, la compagnie L'idée du Nord, la compagnie Wonderkaline, Lieu Multiple et Matulu ;

2°) de décider de percevoir une participation totale de 3 806 € au titre des frais de location du Théâtre Gérard Philipe en application des conventions passées avec les associations Bath'Art et Grossomodo ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°17 **Arts et économie créative. Approbation de conventions d'équipement à passer avec la Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National au titre de l'année 2021. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien à l'équipement à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National d'Orléans au titre de l'année 2021 ;

2°) d'attribuer, en application de ces conventions, les subventions suivantes :

- Scène Nationale d'Orléans : 25 000 € pour la subvention d'équipement son et lumière,
- Centre Dramatique National d'Orléans : 5 000 € pour la subvention d'équipement en matériel informatique et technique ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°18 **Arts et économie créative. Projet "Cultivons l'essentiel !" Paniers artistiques et solidaires. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'ASSO. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à passer avec l'association L'ASSO, dans le cadre du projet des paniers solidaires « Cultivons l'essentiel ! » ;

2°) en application de cette convention, d'attribuer à l'association L'ASSO une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de ce projet pour l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n°19 **Actualisation des compétences d'Orléans Métropole. Communication.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. CHANCERELLE

n°20 **Musées. Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE). Vente des produits de la boutique. Approbation d'un avenant n° 1 aux conventions de dépôt-vente passées avec la So.Mos et la Librairie Nouvelle d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la prise en charge des frais d'encaissement liés aux règlements par carte bancaire dans le cadre des

Séance du jeudi 30 septembre 2021

conventions de dépôts vente passées avec la So.Mos et la Librairie Nouvelle d'Orléans ;

2 °) d'approuver les avenants n° 1 à passer dans ce cadre avec la So.Mos et la Librairie Nouvelle d'Orléans ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°21 **Sport. Éducateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Approbation d'une convention pour l'année scolaire 2021-2022.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour la durée de l'année scolaire 2020-2021, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2022 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°22 **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec l'association CLTO Hockey sur gazon et ASHMO 45. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec les associations CLTO Hockey sur gazon et ASHMO 45 pour l'année 2021 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer des subventions dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 14 100 € au titre de l'année 2021 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation au vote de Mme CARRE.

Mme LABADIE

n°23 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 110 889,40 € pour l'exercice 2021 ;

Séance du jeudi 30 septembre 2021

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Il y a deux non-participations au vote de M. ROSE et M. BORNET.

Mme LAPERTOT

n°24 **Vie institutionnelle. Organismes extérieurs. Association Orléans Insertion Emploi. Désignation de représentants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants;

2°) de procéder à la désignation d'un représentant de la Mairie au sein du conseil d'administration de l'association Orléans Insertion Emploi pour la durée du mandat :

| ORGANISME | Instance | Nombre de représentant | Proposition |
|--------------------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|
| Association Orléans Insertion Emploi | Conseil d'administration | 1 | Mme Corine PARAYRE |

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

Mme BARRUEL

n°25 **Aménagement. Société d'Economie Mixte pour le développement d'Orléans (S.E.M.D.O.) Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.E.M.D.O. ainsi que le bilan et les comptes pour l'année 2020 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. NANTIER

n°26 **Aménagement. Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.PAT.) Approbation du rapport de gestion des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.E.M.PAT. ainsi que le bilan et les comptes pour l'année 2020 ;

Séance du jeudi 30 septembre 2021

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°27 **Aménagement. Concessions d'aménagement, mandats de travaux. Approbation des compte-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. pour l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les comptes rendus d'activités à la collectivité (C.R.A.C.) intégrant les bilans financiers et les plans de trésorerie des opérations confiées à la S.E.M.D.O. par voie de conventions publiques d'aménagement ou de traités d'aménagement concernant les opérations suivantes :

- Z.A.C. Coligny ;
- Z.A.C. Sonis ;
- Z.A.C. du Clos de la Fontaine ;
- Z.A.C. du Fil Soie ;
- Z.A.C. des Halles 1 ;
- Z.A.C. des Halles 2 ;
- Z.A.C. Bourgogne ;
- Z.A.C. Carmes Madeleine ;
- Z.A.C. les Allées de la Source ;
- Z.A.C. Jardin du Val Ouest ;

2°) d'approuver le C.R.A.C. et le bilan financier de l'opération confiée par voie de mandat de réalisation de travaux à la S.E.M.D.O. concernant l'opération suivante : réaménagement des espaces publics et réalisation d'équipements dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme MENIVARD

n°28 **Aménagement. Z.A.C. Coligny. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant n° 9 à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Coligny, à passer avec la S.E.M.D.O. afin de proroger sa durée de trois ans sans incidence financière sur le bilan de la Z.A.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation au vote de Mme BARRUEL.

Mme MENIVARD

n°29 **Aménagement. Z.A.C. Bourgogne. Approbation d'un avenant n° 6 au traité de concession à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 6 au traité de concession de la Z.A.C. Bourgogne, à passer avec la S.E.M.D.O. afin de prendre en compte l'évolution du programme de la Z.A.C. sur l'îlot Linières par la création du jardin des senteurs, ainsi que son coût de réalisation, et de proroger la durée du traité de concession jusqu'au 7 mars 2026 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation au vote de Mme BARRUEL.

Mme BARRUEL

n°30 **Action foncière. Quartier de La Source. Z.A.C. des « Allées de La Source ». Régularisation foncière sis rues de Lugoij et Henri Troyat à Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acter la désaffectation résultant des travaux de résidentialisation qui ont fait cesser l'usage public ;

2°) consécutivement après avoir constaté la désaffectation, vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de constater dès lors son déclassement du domaine public communal des dites emprises définies par l'état parcellaire annexé à la délibération consécutivement incorporé dans le domaine privé de la commune après sa désaffectation et avant sa cession ;

3°) de céder à l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais ou à toute personne qui se substituerait à ce dernier, les emprises définies à l'état parcellaire annexé à la délibération des ilots n° 1, 2 ouest, 6a et 8 sis rues de Lugoij et Henri Troyat à Orléans, moyennant le prix global et forfaitaire de l'euro symbolique avec dispense de le verser ; auquel il conviendra d'ajouter les frais nécessaires à la rédaction et à la publication de l'acte notarié à la charge de l'acquéreur ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°31 **Action foncière. Ensemble immobilier des Halles Chatelet. Acquisitions amiables de cellules commerciales dans le contexte de deux liquidations judiciaires.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir auprès de la SCI HOPE HOME société civile immobilière au capital de 1 000 €, dont le siège est à ORLEANS 45000 23 ter, rue Charles Sanglier, immatriculée au RCS d'ORLEANS et identifiée au SIREN sous le numéro 808869010 et actuellement en liquidation judiciaire prononcée le 18 octobre 2017, moyennant le prix de 49 500 €, frais d'actes en

sus, les biens dont la désignation suit, dépendant de la copropriété LES HALLES CHATELET 1^{ère} TRANCHE, cadastrées section BK 300-345 et 353 sise 41 place du Chatelet à ORLEANS :

Les lots de copropriété suivants :

- Lot numéro soixante-sept (70) : un emplacement de parking au deuxième sous-sol et 13/9293^{èmes} des parties communes générales,
- Lot numéro deux cent vingt-neuf (229) : un emplacement commercial situé au RDC et 25/9293^{èmes} des parties communes générales,
- Lot numéro deux cent trente (230) : un emplacement commercial situé au RDC et 25/9293^{èmes} des parties communes générales,
- Lot numéro deux cent trente-et-un (231) : un emplacement commercial situé au RDC et 25/9293^{èmes} des parties communes générales,
- Lot numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) : local réserve situé au 1^{er} sous-sol et 11/9293^{èmes} des parties communes générales,

La cellule commerciale qui correspond aux lots 229, 230 et 231 est composée d'une boutique de 33,60 m² fermée par volets électriques, avec possibilité de 21 places assises. La réserve qui correspond au lot 288 fait 15,35 m² et est entièrement carrelée. Les biens seront acquis libres de toute location ou occupation, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété et créances éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur ;

2°) de décider d'acquérir auprès de la SARL OLIVIER BOURREAU-CHARCUTERIE TRAITEUR CONSEIL société à responsabilité limitée, dont le siège est à ORLEANS 45000 Place du Chatelet, Halles Chatelet, immatriculée au RCS d'ORLEANS et identifiée au SIREN sous le numéro 085781797, et actuellement en liquidation judiciaire prononcée le 16 octobre 2019, moyennant le prix de 200 000 €, frais d'actes en sus, les biens dont la désignation suit, dépendant de la copropriété LES HALLES CHATELET 1^{ère} TRANCHE, cadastrées section BK 300-345 et 353 sise 41 place du Chatelet à ORLEANS :

Les lots de copropriété suivants :

- LOTS 185, 186, 187 : locaux à usage commerciaux au rez-de-chaussée ;
- LOTS 89-90-91-280-281 : lots à usage de réserve au 1^{er} sous-sol ;
- LOTS 137-138-145 : lots à usage de caves au 1^{er} sous-sol ;
- LOTS 31-32-33-34 : lots à usage de parkings au deuxième sous-sol.

La cellule commerciale au rez-de-chaussée qui correspond aux lots 185, 186 et 187 est composée d'une boutique de 103 m² environ. La réserve qui correspond aux lots 89-90-91-280-281 fait environ 135 m². Les biens seront acquis libres de toute location ou occupation, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété et créances éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°32 **Action foncière. Acquisition amiable d'une parcelle de terrain AM8p en vue de la création du futur parc urbain quartier Madeleine.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir auprès de la SCI du 45, rue du faubourg Madeleine, société civile immobilière domiciliée au 45 rue du faubourg Madeleine à Orléans, immatriculée au registre du commerce des sociétés d'Orléans et identifiée au Siren sous le numéro 332236413, représentée par son gérant M. X, moyennant le prix forfaitaire de 150 000 €, frais d'actes en sus, les biens dont la désignation suit : une parcelle de terrain d'environ 1080 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AM, numéro 8, lieudit « 45, rue du faubourg Madeleine » à Orléans, à parfaire ou à diminuer compte du document modificatif parcellaire. Les biens seront acquis libres de toute location ou occupation ;

2°) de consentir un droit personnel de passage ponctuel à hauteur de trois à quatre fois par an sur la parcelle cadastrée section AM numéro 10 restant appartenir à la Ville, afin que les vendeurs puissent accéder avec un motoculteur à la partie conservée de leur jardin pour en réaliser l'entretien, étant précisé que la Ville procédera lors des travaux d'aménagement du parc à la pose de clôtures non mitoyennes sur l'emprise publique et d'une grille d'accès ;

3°) de signer, le cas échéant, les autorisations de prise de possession anticipée en vue de la réalisation de clôtures provisoires, relevés et sondages ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°33 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de dix subventions pour ravalement de façades conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 206 857 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune.

Adopté avec 1 abstention.

M. GABELLE

n°34 **Événementiel. Festival de Loire 2021. Approbation de convention de partenariats.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires listés ci-dessus dans le cadre du Festival de Loire 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°35 **Événementiel. Marché de Noël 2021. Approbation de conventions de partenariat.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat du Loiret, la Chambre d'agriculture du Loiret, FRANCE BLEU ORLEANS et ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, définissant les engagements des parties dans le cadre du marché de Noël 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°36 **Événementiel. Opération « A la rencontre des chefs » avec l'association Speak You. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association Speak You dans le cadre de l'opération « A la rencontre des chefs » au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°37 **Relations internationales. Jumelage avec Münster. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un Volontaire Franco-Allemand des territoires à passer avec Mme X et l'A.F.C.C.R.E. Attribution d'indemnités.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition tripartite à passer avec l'A.F.C.C.R.E et le Volontaire Franco-Allemand des Territoires, Mme X, pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 août 2022 ;

2°) de décider d'attribuer à Mme X une indemnité mensuelle d'un montant de 107,58 € ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE ET PROXIMITE

- Mme LABADIE n°38 **Questions des orléanais.**
- Mme LABADIE n°39 **Espace public. Réfection et entretien de la venelle Gambetta dans sa partie comprise entre la rue du Petit Chasseur et la rue du Faubourg Saint-Jean à Orléans. Approbation d'une convention avec les copropriétaires.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) d'approuver la convention à passer avec les copropriétaires de la venelle Gambetta, dans sa partie située entre la rue du Petit Chasseur et le Faubourg Saint-Jean à Orléans, afin de régler les conditions d'exécution des travaux de réfection et d'entretien dans ladite venelle, visant à améliorer l'usage et la sécurité publique de celle-ci ;
- 2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.
- Adopté à l'unanimité.***
- M. HOUSSARD n°40 **Espaces verts. Prestations de mise en culture, mise en œuvre, entretien et dépose des colonnes végétalisées de la rue Jeanne d'Arc à Orléans. Approbation de l'accord-cadre à bons de commandes après appel d'offres ouvert.**
- Il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) d'approuver l'accord-cadre relatif aux prestations de mise en culture, mise en œuvre, entretien et dépose de ces colonnes végétalisées à passer avec l'entreprise BOURDIN PAYSAGE qui présente l'offre économiquement avantageuse, pour un montant minimum annuel de 80 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 200 000 € H.T. pour la première période et pour chaque période de reconduction éventuelle (un an) ;
- 2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer le dit accord-cadre au nom de la Mairie.
- Adopté à l'unanimité.***
Il y a une non-participation au vote de M. IMBAULT.
- Mme RASTOUL n°41 **Locations de salles municipales. Epidémie de covid-19. Actualisation du protocole sanitaire. Approbation.**
- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau protocole sanitaire ainsi que les capacités applicables aux salles municipales, annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°42 **Sécurité. Expérimentation des dispositifs SENSIVIC à Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'expérimentation à passer avec la société SENSIVIC ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté avec 9 abstentions.

FINANCES

M. MARTIN

n°43 **Finances. Exercice 2021. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 2 451,25 € sur le budget principal;

2°) de prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, pour un montant total de 23 098,62 € ;

3°) d'accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°44 **Habitat Logement. O.P.H. les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 21 logements situés Résidence de l'Abreuvoir, 1 rue de l'Abreuvoir, 3 et 5 quai du Roi à Orléans. Garantie d'un emprunt de 929 861,74 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 464 930,87 €, représentant 50 % d'un prêt de 929 861,74 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre ;

2°) d'approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°45 **Habitat Logement. VALLOIRE HABITAT. Construction de 9 logements collectifs situés 4 et 6 rue des Bons Etats à Orléans. Garantie d'un emprunt de 641 000 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 320 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 641 000 €, que la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 125304, constitué de 4 lignes de prêt :

- PLAI : 37 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 18 500 € ;
- PLAI foncier : 96 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 48 000 € ;
- PLUS : 83 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 41 500 € ;
- PLUS foncier : 425 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 212 500 € ;

Ledit contrat est joint en annexe de la délibération et en fait partie intégrante.

La garantie de la Ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 320 500 augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

2°) d'approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

Mme RASTOUL

n°46 **Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau des emplois ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à recruter sous le statut d'agent contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en cas de création d'un emploi non permanent destiné à

mener à bien un projet ou une opération.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°47 **Relations humaines. Réactualisation des conditions de rémunération des adultes relais. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conditions de rémunération réactualisée des adultes relais, telles que définies ci-dessus ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et les contrats de travail au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL

n°48 **Relations humaines. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du centre de tir régional situé sur la commune de Fleury-les-Aubrais. Approbation d'une convention quadripartite.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais, Le Cercle Jules Ferry Tir et la Ligue Régionale de Tir du Centre, déterminant les conditions techniques et financières d'utilisation de son stand de tir situé 154 rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais par les personnels de la police municipale au titre de la formation continue, avec effet du 1^{er} septembre 2021, pour une durée d'un an ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°49 **Commande publique. Impression et livraison de documents. Supports de communication, papier à entête et enveloppes logotées - Lot n° 5 : impression et livraison du magazine et de hors-séries thématiques de la Mairie d'Orléans et du magazine d'Orléans Métropole. Déclaration sans suite.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la déclaration sans suite du marché relatif à l'impression et la livraison du magazine et de hors-séries thématiques de la Mairie d'Orléans et du magazine d'Orléans Métropole ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document à cet effet au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°50 **Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout de la famille d'achat suscitée à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°51 **Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans - Lot n° 2 : entretien ménager d'établissements sportifs. Approbation d'un avenant n° 3.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 au marché de services V20063GRT ayant pour objet l'entretien ménager des établissements sportifs conclu avec la société ONET, pour un montant total de 28 495,33 € T.T.C. pour la 1^{ère} reconduction du marché ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 1^{er} octobre 2021,

Le Maire,
Serge GROUARD